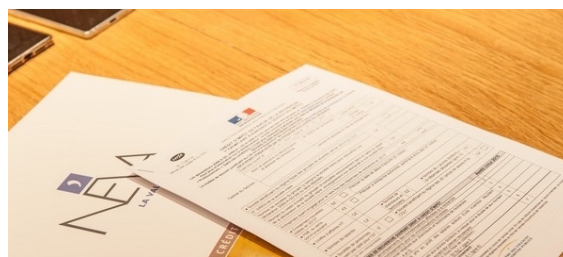


Si cette e-news ne s'affiche pas correctement, vous pouvez la visualiser grâce à ce [lien](#)



eNewsletter NÉVA - Avril 2018

Le Swave, l'incubateur spécialisé dans les Fintech s'ancre à La Défense

Depuis l'invention de la carte à puce dans les années 70 par Roland Moreno, il existe en France une relation privilégiée entre les mondes bancaire et financier et les technologies de l'information. Il n'est donc pas surprenant de retrouver notre pays à l'avant-garde dans le domaine des Fintech et des Assurtech. A l'image de [Lydia](#), [Qonto](#) ou [Compte-Nickel](#) qui s'adressent aux besoins des particuliers comme des professionnels, ce secteur est l'un de ceux où l'on trouve le plus de start-up innovantes.



Or, ce domaine est également soumis à des contraintes réglementaires fortes (en matière de sécurité des données clients, de lutte contre le blanchiment et la fraude entre autres exemples), et les sociétés entrant sur ce secteur ont plus que jamais besoin de l'aide d'experts pour les accompagner dans leur développement. Elles ne peuvent plus se contenter de plateformes d'incubation généralistes, à l'exception sans doute de la Station F, véritable incubateur d'incubateurs, dont le gigantisme lui permet d'être spécialisée dans... tous les sujets !

Les grandes banques l'ont compris et, à l'image des Villages by CA, elles se dotent toutes de labs internes pour aider de jeunes entrepreneurs lors du lancement de leur start-up. Un accompagnement qui leur permet surtout de gagner en agilité en bénéficiant, en tant que partenaire privilégié de ces jeunes pousses, des innovations technologiques les plus prometteuses. Quitte à passer de partenaire privilégié à principale actionnaire pour les start-up incubées !

C'est pour soutenir les start-up en toute indépendance qu'a été créé au sommet de la Grande Arche de la Défense, [le Swave](#). Annoncé en octobre dernier, cet espace de coworking accueille, depuis la fin du mois de janvier, vingt start-up en lien avec le monde de la finance et de l'assurance. Vingt autres viendront les rejoindre à l'automne pour atteindre le total de quarante start-up incubées. Inauguré officiellement par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et le secrétaire d'État au numérique, Mounir Mahjoubi, le 9 mars dernier, le Swave est issu d'un partenariat entre le secteur public et institutionnel (Préfecture des Hauts-de-Seine, Le Lab de la Banque de France, France Fintech, Finance Innovation) et le secteur privé (Société

Générale, Groupe Casino, MasterCard France, Exton Consulting, AG2R La Mondiale, etc.). Il est animé par l'agence de développement économique Paris&Co.

Pour Mounir Mahjoubi, « *L'approche d'innovation ouverte du Swave incarne notre volonté de faciliter, au sein de cette filière d'activité, des co-développements mutuellement profitables pour la modernisation de nos grands groupes, qui deviendront alors naturellement les premiers partenaires commerciaux et financiers des start-up incubées. C'est par cela que nous favoriserons leur changement d'échelle et leur développement sur le marché international.* » C'est aussi un moyen pour les jeunes Fintech de nouer des relations avec les banques et les assurances qui pourront être leurs clients sans intégrer un incubateur bancaire privé et se retrouver à terme dans le giron de la banque.

Outre des espaces de travail en open space ou dans des zones privatives (pour les entreprises ayant besoin de confidentialité, car travaillant dans des domaines sensibles) et de réunion, le Swave proposera également à terme un suivi par quatre chargés d'incubation (un pour 10 start-up), dont la tâche sera d'aider les jeunes pousses dans leurs démarches quotidiennes (juridique, administrative, recherche de fonds). Ce suivi, forcément généraliste, sera bien entendu démultiplié, sur les sujets les plus pointus comme par exemple [les dispositifs CIR, CII et JEI](#), par l'intervention d'experts externes, comme cela est déjà largement pratiqué à la Station F, où mentors pro-bono et spécialistes viennent partager leur expertise et leur expérience avec les start-up.

La R&D et l'innovation sont en effet au cœur des sujets : nombre des sociétés incubées au sein du Swave travaillent sur des projets pointus de mathématiques appliquées et réalisent, par conséquent, d'importants travaux de R&D afin de développer leurs produits. Si les Fintechs attirent déjà des profils financiers [de plus en plus expérimentés](#), nombreuses sont celles qui, à l'image par exemple de [Datavaloris](#), intègrent également des doctorants scientifiques au sein de leurs équipes, attirés autant par les opportunités professionnelles que le dynamisme d'un secteur qui contraste avec le monde des géants de la finance. Il reste certain que ces start-up, qui connaissent le plus souvent l'existence des dispositifs CIR, CII et JEI, ont besoin d'un accompagnement sur ces sujets complexes pour éviter les pièges, sécuriser leurs dossiers et optimiser les avantages qu'ils en retirent.

Le Swave a cette volonté de mise en relation des entreprises incubées avec le mode extérieur. Ainsi, le Crédit Municipal de Paris, l'un des partenaires du Swave a déjà sélectionné certaines start-up ([PayGreen](#), qui associe paiement des factures et empreinte écologique, [Xaalys](#), une néobanque pour adolescents, [Datavaloris](#), spécialisée dans l'optimisation des réseaux neuronaux et [Sheriff](#), une plate-forme de comparaison d'offres d'assurance par SMS) pour travailler plus étroitement avec elles, utiliser leurs services en interne, ou bien les proposer à ses propres clients.

Avez-vous déposé votre déclaration de CIR 2017 ?

La date approche ! Si vous comptez déposer une déclaration de CIR au titre de l'année 2017, et si vous clôturez vos comptes annuels au 31 décembre, vous avez jusqu'au 15 mai prochain pour le faire. C'est donc au plus vite, si ce n'est déjà fait, qu'il faut engager la démarche.

Pour pouvoir déposer sa déclaration de CIR 2017, l'entreprise doit avoir arrêté ses comptes de l'année écoulée et bouclé ses liasses fiscales.

Mais il est également important, en parallèle à ce travail comptable, d'avoir finalisé, au moment de la



déclaration, le dossier technique justificatif relatif aux dépenses valorisées au titre du CIR. En effet, il faut garder à l'esprit que l'Administration peut demander les éléments justificatifs très rapidement à la suite du dépôt de la déclaration de CIR. Or la rédaction de ce document scientifique et technique nécessite un travail minutieux de description des travaux réalisés, phase par phase et tâche par tâche, qui ne doit pas se faire dans l'urgence, sous peine de nuire à la qualité du dossier, et partant, à sa validation rapide par l'Administration.

Pour les PME non redevables de l'Impôt sur les Sociétés, éligibles de droit au paiement immédiat par l'Administration de leur CIR, un tel défaut de qualité du dossier technique est également de nature à les priver d'un règlement rapide des sommes attendues.

C'est pourquoi, chez [NÉVA](#), nous encourageons toujours nos clients - et nous les accompagnons dans cette démarche - à rédiger leurs dossiers techniques justificatifs, en année n, au fur et à mesure de la réalisation de leurs travaux de R&D, et non pas en année n+1, au moment de la déclaration du CIR.

Nous incitons tous les déclarants à engager le processus le plus en amont possible.

En ce début avril, une majorité d'entreprises n'a sans doute pas encore bouclé ses comptes ni déclaré son CIR. Il n'est pas trop tard pour le faire, mais n'attendez pas début mai pour déclarer dans l'urgence ! ... N'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement sur mesure, et un Crédit Impôt Recherche maîtrisé.



Larry Perlade a pris la plume

Retrouvez ses tribunes parues dans la presse

**le journal
de l'éco.fr**

Crédit Impôt Recherche ou Innovation : les conseils de l'expert !

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) ou Innovation (CII) permet aux start-ups et PME d'obtenir une aide financière pour monter leur projet. Décrypter le jargon administratif pour savoir si notre entreprise est éligible, envoyer une demande pertinente... il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

- [Lire la tribune](#)

Alliancy
LE MAG NUMÉRIQUE ET BUSINESS

Une carte à jouer avec le CIR et le CII

Catherine Moal, rédactrice en chef d'Alliancy nous a consacré un bel article en début d'année

- [Lire l'article](#)

Le saviez-vous ?

Afin d'être qualifiée de PME au sens communautaire - condition sine qua non pour être éligible au statut JEI, au crédit d'impôt innovation (CII) et au remboursement immédiat du crédit impôt recherche (CIR) -

une société doit respecter des seuils d'effectif, d'une part, et de chiffre d'affaires ou de total bilan, d'autre part. Ces seuils sont ceux afférents au dernier exercice clos et sont calculés sur une base de 12 mois.

Question : Si, à la date de clôture du bilan, une entreprise dépasse le seuil de l'effectif ou les seuils financiers, cette circonstance lui fait-elle perdre la qualité de PME ?



Réponse : Oui, MAIS SEULEMENT si cette circonstance se produit au titre de deux exercices consécutifs.

#CIR #JEI #Innovation

Quelques articles sélectionnés par NÉVA
qu'il ne fallait pas rater



[#Fintech](#) tricolore : le monde de la recherche et autres acteurs se mettent tous en ordre de bataille pour accélérer leur développement - [Lire l'article](#)



[#SmartCity](#) En 2050, 70 % de la population mondiale vivra en ville : une formidable opportunité de développer une nouvelle démarche d'innovation urbaine - [Lire l'article](#)



[#Innovation](#) de rupture : 3 conseils pour convaincre sa direction (exemple avec Dyson) - [Lire l'article](#)

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE NÉVA



NÉVA Recrute

Nous cherchons un·e commercial·e sédentaire passionné·e d'innovation, de startups & désireux·se de nous accompagner dans notre développement.

Pour consulter l'annonce et postuler, cliquez [ICI](#)



Si vous souhaitez vous désabonner, cliquez [ici](#)